

2024 Tennis : révision des tarifs et du règlement

Au 1er janvier de chaque année, une nouvelle carte perforée est distribuée aux adhérents à jour de leur cotisation de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de fixer les tarifs comme suit :

- **Habitants de la commune des Bordes-Aumont** : 40 € par foyer.
- **Invités au-delà de la 1ère carte** : 30 € par personne

- **Habitants des communes limitrophes** : 60 € par foyer
 - la Vendue-Mignot,
 - Villy le Bois,
 - Villy le Maréchal,
 - Cormost,
 - Isle-Aumont,
 - St Thibault,
 - Villemerueil
- **Invités au-delà de la 1ère carte** : 30 € par personne

- **Habitants d'autres communes** : 100 € par foyer
- **Invités au-delà de la 1ère carte extérieur** : 40 € par personne.

En cas de perte de la clef magnétique d'accès aux cours, émission d'un titre de recette exécutoire d'un montant de 100 €.

Il est rappelé que pour s'inscrire, il est nécessaire de passer par le secrétariat de la mairie et fournir une attestation d'assurance en cours de validité ainsi que sa carte d'adhésion.